



No de résolution
ou annotation

Séance ordinaire
6 octobre 2015

Procès-verbal de la séance **ORDINAIRE** tenue le **6 octobre à 19 heures 30** à l'Édifice municipal, salle du Conseil, sis au 1700, rue Principale à Saint-Michel.

Sont présents :

Jean-Guy HAMELIN,	Maire;
Gaston DULUDE,	Conseiller;
Normand BOYER,	Conseiller;
Sylvain LEMIEUX,	Conseiller;
Catherine LEFEBVRE,	Conseillère;

Absence motivée :

Julien DULUDE,	Conseiller;
----------------	-------------

Assistent également à la séance :

Daniel PRINCE,	Directeur général
Caroline PROVOST,	Secrétaire-trésorière adjointe
Romain TRUDEAU,	Inspecteur

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, Jean-Guy HAMELIN, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance.

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. Adoption du procès-verbal du 1er septembre 2015
4. CORRESPONDANCE
 - 4.1. de Transports Québec - Feux de circulation - Intersection Chemin Rhéaume/rue Principale
 - 4.2. de monsieur André Lemoyne datée du 7 septembre 2015
 - 4.3. de monsieur Patrick Phaneuf datée du 13 août 2015
 - 4.4. de la MRC des Jardins-de-Napierville - Demande à la CPTAQ
 - 4.5. de monsieur Donald Riendeau datée du 22 septembre 2015
5. AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL
 - 5.1. Vacance - poste de conseiller - district #1
 - 5.2. Tenue d'une élection partielle - poste de conseiller - district #1
 - 5.3. Désignation d'un représentant - Conseil d'établissement école St-Michel
 - 5.4. Désignation d'un représentant - Centre sportif régional les Jardins du Québec - Saint-Rémi
 - 5.5. Demande d'aide financière - Apprendre en coeur - Souper spaghetti
 - 5.6. Révision schéma d'aménagement - Ajouts d'îlots structurés - Volet 1 / Intention de la municipalité
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Adoption des comptes du mois de septembre 2015
 - 6.2. Rapport financier mensuel
 - 6.3. Adjudication - Financement permanent - 1 650 000\$ / Rénovation du Centre communautaire
 - 6.4. Autorisation - confection et mise à jour - page Facebook
 - 6.5. Permanence - Mme Caroline Provost, secrétaire-trésorière adjointe
 - 6.6. TECQ 2014-2018 - Modification - programmation des travaux

2015-10/257



No de résolution
ou annotation

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1. Rapport d'activités du service - septembre 2015
 - 7.2. Inscription - colloque de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ)
 - 7.3. Adjudication - Acquisition habits de combat
8. TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1. Rapport d'activités du service - août - septembre 2015
 - 8.2. Adjudication - construction d'une clôture - lien cyclable / Rue Guérin et chemin du golf
 - 8.3. Autorisation de signature - Certificat de réception provisoire des travaux - Réfection des rues Robert et Guy
 - 8.4. Travaux de réfection des rues Robert et Guy / Autorisation de paiement - décomptes #3 et 4
 - 8.5. Acceptation finale des travaux sur les rues Dulude, Lambert et chemin De La Petite Côte
 - 8.6. Autorisation paiement - retenu final (5%) - Travaux des rues Dulude, Lambert et chemin De La Petite Côte
9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 9.1. Rapport d'activités du service - septembre 2015
 - 9.2. Avis de motion - Règlement sur les animaux
 - 9.3. Avis de motion - Règlement concernant la circulation et le stationnement
 - 9.4. Avis de motion - Règlement concernant le colportage et la vente itinérante
 - 9.5. Avis de motion - Règlement concernant les nuisances
 - 9.6. Avis de motion - Règlement concernant la sécurité, paix et ordre dans les endroits publics
 - 9.7. Avis de motion - Règlement concernant les systèmes d'alarme
 - 9.8. Adoption des procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme tenues les 8 et 24 septembre 2015
 - 9.9. Demande de permis en vertu du PIIA - 1625, rue De Lugano - Ratification
 - 9.10. Demande de permis en vertu du PIIA - 1679, rue Principale - Rénovation
 - 9.11. Demande de permis en vertu du PIIA - 1745, rue Principale - Rénovation
 - 9.12. Demande de permis en vertu du PIIA - 1735-1737, rue Principale
 - 9.13. Demande de permis en vertu du PIIA - 1780-1782, rue Principale - Enseigne
 - 9.14. Demande de permis - 1627, rue De Genève - Dérogation mineure
 - 9.15. Demande de permis - 447, rue Daignault - Dérogation mineure
 - 9.16. Inscription formation corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
 - 9.17. Autorisation de retrait - Constat numéro 15RM00001
10. LOISIRS ET CULTURE
 - 10.1. Rapport d'activités du service - septembre 2015
 - 10.2. Rapport d'activité du camp de jour été 2015
 - 10.3. Inscription - Association québécoise du loisir municipal
 - 10.4. Inscription au congrès de l'association des camps du Québec
 - 10.5. Autorisation de signature - Certificat de réception provisoire des travaux - Centre communautaire
 - 10.6. Autorisation de signature - présentation du projet piste cyclable - Pacte rural - MRC Jardins-de-Napierville (rue Guérin et lien cyclable Guérin et chemin du Golf)
 - 10.7. Adjudication - acquisition d'une génératrice usagée - Centre communautaire
 - 10.8. Fête de Saint-Michel - Remise de subventions à des organismes
11. POUR INFORMATION
 - 11.1. Activités - Halloween 2015 / Samedi 31 octobre 2015
 - 11.2. Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités
12. PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)
13. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption du procès-verbal du 1er septembre 2015

Le Maire demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2015;



No de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er septembre 2015, tel que rédigé.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Lettre du Ministère des Transports du Québec - Feux de circulation - Intersection chemin Rhéaume/rue Principale

Les membres du conseil accusent réception de la correspondance du Ministère des Transports du Québec datée du 20 août 2015 qui réaffirme que l'installation de feux de circulation n'est pas justifiée.

Lettre de monsieur André Lemoyne datée du 7 septembre 2015

Les membres du conseil accusent réception de la correspondance de monsieur André LEMOYNE datée du 7 septembre 2015.

Lettre de monsieur Patrick Phaneuf datée du 13 août 2015

Les membres du conseil accusent réception de la correspondance de monsieur Patrick PHANEUF datée du 13 août 2015. Le site facebook au nom du maire de la Municipalité a été fermé.

Lettre de la MRC des Jardins-de-Napierville - Demande à la CPTAQ

Les membres du conseil accusent réception de la correspondance de la Municipalité Régionale de Comté.

Lettre de monsieur Donald Riendeau datée du 22 septembre 2015

Les membres du conseil accusent réception de la correspondance de monsieur Donald RIENDEAU datée du 22 septembre 2015. Deux (2) lumières de rues seront installées.

AFFAIRES RELATIVES AU CONSEIL MUNICIPAL

Vacance - poste de conseiller - district #1

Le directeur général et secrétaire-trésorier confirme l'avis de vacance du poste de conseiller au district #1.

Tenue d'une élection partielle - poste de conseiller - district #1

Une élection partielle sera tenue le 22 novembre 2015 pour combler la vacance au poste de conseiller, district # 1;

Désignation d'un représentant - Conseil d'établissement école St-Michel

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil nomme la conseillère Catherine LEFEBVRE pour représenter la municipalité de Saint-Michel au sein du conseil d'établissement de l'école primaire de Saint-Michel.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2015-10/260

Désignation d'un représentant - Centre sportif régional les Jardins du Québec - Saint-Rémi

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil nomme le conseiller Normand BOYER pour représenter la municipalité de Saint-Michel au sein du conseil d'administration au Centre Sportif Régional les Jardins du Québec.

ADOPTÉE

2015-10/261

Demande d'aide financière - Apprendre en coeur - Souper spaghetti

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

Que le Conseil municipal de Saint-Michel remettre un don de 100.00 \$ à l'organisme Apprendre en cœur qui a pour mission de favoriser le développement du langage auprès des enfants de 0-5 ans. Ce don servira de commandite pour leur souper-spaghetti qui aura lieu le 23 octobre 2015 à Saint-Rémi.

ADOPTÉE

2015-10/262

Révision schéma d'aménagement - Ajouts d'îlots déstructurés - Volet 1 / Intention de la municipalité

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil informe la MRC des Jardins-de-Napierville de son intention de leur déposer prochainement une liste visant à ajouter des îlots déstructurés à la liste existante et d'entreprendre les démarches nécessaires afin de faire approuver lesdits lots par les organismes responsables.

ADOPTÉE

2015-10/263

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

Adoption des comptes du mois de septembre 2015

Les comptes du mois ont été envoyés 24 heures avant la présente séance. Le secrétaire-trésorier répond aux questions à la satisfaction des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

d'adopter les listes des comptes du mois d'août 2015 telles que déposées au montant de 727 869,27 \$, jointes en annexes aux présentes pour en faire partie intégrante, à savoir:

Comptes et salaires payés: 541 991,61 \$

Comptes à payer: 185 877,66 \$

Je soussigné, Daniel Prince, secrétaire-trésorier, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Michel dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Daniel Prince, secrétaire-trésorier

ADOPTÉE

Rapport financier mensuel

Ce conseil prend acte du dépôt du rapport mensuel des activités financières au 30 septembre 2015.



No de résolution
ou annotation

2015-10/264

Adjudication - Financement permanent - 1 650 000\$ / Rénovation du Centre communautaire

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE la municipalité de Saint Michel accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins des Moissons pour son emprunt par billets en date du 13 octobre 2015 au montant de 1 650 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 245. Ce billet est émis au prix de 100,00000 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

47 700,00 \$	2,56 %	13 octobre 2016
48 900,00 \$	2,56 %	13 octobre 2017
50 200,00 \$	2,56 %	13 octobre 2018
51 500,00 \$	2,56 %	13 octobre 2019
1 451 700,00 \$	2,56 %	13 octobre 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré autorisé à celui ci;

ADOPTÉE

2015-10/265

Adjudication - Financement permanent - 1 650 000\$ / Rénovation du Centre communautaire

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la municipalité de Saint Michel souhaite emprunter par billet un montant total de 1 650 000,00 \$:

Règlements d'emprunt no	Pour un montant de \$
245	1 650 000,00 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 650 000,00 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 245 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le secrétaire-trésorier;

QUE les billets soient datés du 13 octobre 2015;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	47 700,00 \$
2017	48 900,00 \$
2018	50 200,00 \$
2019	51 500,00 \$
2020	52 800,00 \$ (à payer en 2020)
2020	1 398 900,00 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité de Saint Michel émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 13 octobre 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 245, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2015-10/266

Autorisation - confection et mise à jour - page Facebook

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la confection ainsi que la mise à jour de deux pages Facebook, soit au nom de la Municipalité de Saint-Michel et du Festival de Saint-Michel, lesquels seront administrés par le personnel de la Municipalité.

ADOPTÉE

2015-10/267

Permanence - Mme Caroline Provost, secrétaire-trésorière adjointe

ATTENDU que madame Caroline PROVOST a complété avec succès sa période de probation à titre de secrétaire trésorière adjointe;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accorde le statut d'employée permanente à madame Caroline PROVOST, secrétaire-trésorière adjointe en date du 6 octobre 2015.

QUE madame Caroline PROVOST bénéficiera, à compter du 6 octobre 2015, la rémunération annuelle prévue à la grille salariale qui sera adoptée ultérieurement par ce conseil.

ADOPTÉE

2015-10/268

TECQ 2014-2018 - Modification - programmation des travaux

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil atteste que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Rapport d'activités du service - septembre 2015

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activité pour le mois de septembre 2015.

2015-10/269

Inscription - colloque de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ)

Sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte de rembourser les frais d'inscription de Christina Côté, préventionniste en sécurité-incendie, au montant de 235,00 \$, pour sa participation au 50e colloque annuel de l'Association des techniciens en prévention incendie du Québec (ATPIQ) ayant eu lieu les 24, 25 et 26 septembre 2015.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2015 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2015-10/270

Adjudication - Acquisition habits de combat

CONSIDÉRANT les 3 soumissions reçues pour l'acquisition d'habits de combats pour le service incendie de la municipalité de Saint-Michel;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des services d'incendie sur les soumissions reçues;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la soumission présentée par Aréo-Feu pour l'acquisition de deux habits de combat pour le Service incendie de Saint-Michel, au montant de 1 985,00 \$ taxes exclues par habit;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2015 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier;

ADOPTÉE

TRANSPORT ROUTIER ET HYGIÈNE DU MILIEU

Rapport d'activités du service - août - septembre 2015

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activité pour les mois d'août et septembre 2015.

2015-10/271

Adjudication - construction d'une clôture - lien cyclable / Rue Guérin et chemin du golf

CONSIDÉRANT que la Municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation auprès de trois soumissionnaires pour la construction d'une clôture sur la piste cyclable située sur la rue Guérin et chemin du Golf;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues, à savoir:

Clôture Ko-Pin	11 971,00 \$
Clôture Saint-Constant	13 310,00 \$
Clôture Jerry Roy	6 235,40 \$

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accepte les soumissions et octroi le contrat de la construction d'une clôture pour la piste cyclable située sur la rue Guérin et le chemin du Golf à Clôture Ko-Pin, plus bas soumissionnaire conforme au montant de 11 971,00 \$ (taxes exclues).

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2015 au fonds des activités d'investissement suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier;

ADOPTÉE

2015-10/272

Autorisation de signature - Certificat de réception provisoire des travaux - Réflexion des rues Robert et Guy

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise monsieur Romain TRUDEAU à signer le certificat de réception provisoire des travaux effectués sur les rues Robert et Guy, suivant la recommandation de la firme Tétra Tech inc.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2015-10/273

Travaux de réfection des rues Robert et Guy / Autorisation de paiement - décomptes #3 et 4

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le paiement du décompte numéro 3 à Sintra inc. pour un montant de 23 140,50 \$ (taxes exclues), sur recommandation de la firme Tétra Tech, et autorise le secrétaire-trésorier à procéder au paiement.

QUE ce conseil autorise, suivant l'acceptation finale des travaux, le paiement du décompte numéro 4 à Sintra inc. pour un montant de 31 673,15 \$ (taxes exclues) et autorise le secrétaire-trésorier à procéder au paiement;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2015 au fonds d'investissement suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2015-10/274

Acceptation finale des travaux sur les rues Dulude, Lambert et chemin De La Petite Côte

CONSIDÉRANT que les travaux effectués sur les rues Dulude, Lambert et chemin De La Petite Côte sont conformes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise monsieur Romain TRUDEAU à signer le certificat de réception finale des travaux effectués sur les rues Dulude, Lambert et chemin De La Petite Côte, suivant la recommandation de monsieur Romain TRUDEAU, inspecteur municipal en date du 1er octobre 2015.

ADOPTÉE

2015-10/275

Autorisation paiement - retenu final (5%) - Travaux des rues Dulude, Lambert et chemin De La Petite Côte

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise, suivant l'acceptation finale des travaux, le paiement de la facture Les Pavages Chenail au montant de 22 246,61 \$ (taxes exclues) et autorise le secrétaire-trésorier à procéder au paiement;

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2015 au fonds d'investissement suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Rapport d'activités du service - septembre 2015

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activité pour le mois de septembre 2015.

Avis de motion - Règlement sur les animaux

Je, Normand BOYER, conseiller donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, un règlement sur les animaux;



No de résolution
ou annotation

Avis de motion - Règlement concernant la circulation et le stationnement

Je, Sylvain LEMIEUX, conseiller donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, un règlement concernant la circulation et le stationnement.

Avis de motion - Règlement concernant le colportage et la vente itinérante

Je, Gaston DULUDE, conseiller donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, un règlement concernant le colportage et la vente itinérante.

Avis de motion - Règlement concernant les nuisances

Je, Catherine LEFEBVRE, conseillère donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, un règlement concernant les nuisances.

Avis de motion - Règlement concernant la sécurité, paix et ordre dans les endroits publics

Je, Normand BOYER, conseiller donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, un règlement concernant la sécurité, paix et ordre dans les endroits publics.

Avis de motion - Règlement concernant les systèmes d'alarme

Je, Sylvain LEMIEUX, conseiller donne avis de motion, qu'à une prochaine séance du conseil, il sera déposé pour adoption avec dispense de lecture, un règlement concernant les systèmes d'alarme.

2015-10/276

Adoption des procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme tenues les 8 et 24 septembre 2015

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil adopte les procès-verbaux des séances du comité consultatif d'urbanisme tenues les 8 et 24 septembre 2015, tels que rédigés.

ADOPTÉE

2015-10/277

Demande de permis en vertu du PIIA - 1625, rue De Lugano - Ratification

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande (# 2015-08-0026) de PIIA pour le permis de construction (#2015-08-210).

CONSIDÉRANT que la présente demande vise la construction d'une résidence unifamiliale d'un étage avec un garage attaché sur la rue de Lugano. Cette résidence sera érigée sur le lot 4 727 893, en zone R-18 et portera le numéro civique 1625, rue de Lugano.

CONSIDÉRANT:

- Les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale.
- les explications de madame Karine Séguin, technologue professionnelle, qui a déposé des plans de construction modifiés
- La nouvelle hauteur proposée
- la pente proposée sur les plans de construction de 10/12



No de résolution
ou annotation

- la hauteur de la résidence proposée à 30 pieds 9 pouces, s'agençant aux résidences voisines

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande (#2015-08-0026) et autorise l'émission du permis de construction (#2015-08-210) pour l'immeuble situé au 1625, rue de Lugano.

ADOPTÉE

2015-10/278

Demande de permis en vertu du PIIA - 1679, rue Principale - Rénovation

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande (2015-09-0028) de PIIA pour le permis de rénovation (#2015-09-217);

CONSIDÉRANT que la présente demande vise le remplacement de la toiture en tôle émaillée noire pour la propriété située sur le lot 3 991 784, en zone CR-5, et portant le numéro civique 1679, rue Principale.

CONSIDÉRANT:

- les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale.
- la couleur et le revêtement original de la résidence en tôle émaillée noire;
- que la propriétaire installe le même revêtement et la même couleur
- les toitures des résidences voisines
- que l'aspect visuel de la propriété sera amélioré.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande (#2015-09-0028) et autorise l'émission du permis de rénovation (# 2015-09-217) pour l'immeuble situé au 1679, rue Principale.

ADOPTÉE

2015-10/279

Demande de permis en vertu du PIIA - 1745, rue Principale - Rénovation

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande (# 2015-09-0029) de PIIA pour le permis de rénovation (# 2015-09-218);

CONSIDÉRANT que la présente demande vise le remplacement de la toiture avec une membrane élastomère pour un toit plat pour la propriété située sur le lot 5 583 542, en zone CR-8, et portant le numéro civique 1745, rue Principale.

CONSIDÉRANT:

- les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale.
- les toitures des résidences voisines
- qu'il n'y a aucun impact au niveau visuel puisqu'il s'agit d'un toit plat.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :



No de résolution
ou annotation

QUE ce conseil approuve la demande (#2015-09-0029) et autorise l'émission du permis de rénovation (# 2015-09-218) pour l'immeuble situé au 1745, rue Principale.

ADOPTÉE

2015-10/280

Demande de permis en vertu du PIIA - 1735-1737, rue Principale

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande (# 2015-09-0032) de PIIA conformément au règlement d'urbanisme pour l'émission du permis de rénovation (# 2015-09-234);

CONSIDÉRANT que la présente demande vise la rénovation de la toiture en bardeaux d'asphalte (marque Mytique #42 brun classique) pour la propriété située sur le lot 3 991 481, en zone CR-8, et portant les numéros civiques 1735-1737, rue Principale.

CONSIDÉRANT:

- les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale.
- que le bardeau d'origine était de couleur brune
- que la propriétaire installe le même revêtement et la même couleur
- les toitures des résidences voisines
- que l'aspect visuel de la propriété ne sera pas modifié

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande (#2015-09-0032) et autorise l'émission du permis de rénovation (# 2015-09-234) pour l'immeuble situé au 1735-1737, rue Principale.

ADOPTÉE

2015-10/281

Demande de permis en vertu du PIIA - 1780-1782, rue Principale - Enseigne

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande (# 2015-09-0033) de PIIA pour un certificat d'autorisation pour l'installation d'une enseigne (#2015-09-235);

CONSIDÉRANT que la présente demande vise l'installation d'une enseigne de 1,49 mètres carrés sur poteaux pour la propriété située sur le lot 4 460 353, en zone P-2, et portant les numéros civiques 1780-1782, rue Principale.

CONSIDÉRANT:

- les objectifs et les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale.
- les dispositions relatives aux enseignes selon le Règlement de zonage no. 185, article 185.
- que les enseignes de type C sont acceptés en zone P-2 et la superficie maximale d'une enseigne sur socle de type C est de 8 mètres carrés.
- le plan proposé par Enseignes Reno.
- l'implantation de l'enseigne sur la propriété.
- les enseignes existantes à proximité
- que la même enseigne avait été autorisée à l'adresse précédente du demandeur situé au 735 chemin Rhéaume à Saint-Michel



No de résolution
ou annotation

- que le conseil municipal a autorisé l'usage de Groupe commercial / service / services médicaux et de santé en zone P-2, sous le règlement numéro 185-36;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande (#2015-09-0039) et autorise l'émission du certificat (# 2015-09-235) pour l'immeuble situé au 1780-1782, rue Principale.

ADOPTÉE

2015-10/282

Demande de permis - 1627, rue De Genève - Dérogation mineure

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (# 2015-09-0030) conformément au règlement d'urbanisme pour une modification du permis # 2015-08-209;

CONSIDÉRANT que la présente demande vise l'installation de portes de garage d'une hauteur de 9 pieds (2,75 m) au lieu de l'hauteur réglementaire de 8 pieds (2,5m) pour la propriété située sur le lot 4 911 820, en zone R-18, et portant le numéro civique 1627, rue de Genève.

CONSIDÉRANT:

- les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale.
- le plan de construction déposé avec les portes de 9 pieds;
- la hauteur des portes de garage des résidences voisines;
- la dérogation mineure no 2011-03-04-044 approuvée par le conseil municipal en 2011 pour un porte de 8 pieds 6 pouces (2,59 m) au 1607, rue de Genève;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2015-09-0030) et autorise la modification du permis (# 2015-08-209) pour l'immeuble situé au 1627, rue De Genève.

ADOPTÉE

2015-10/283

Demande de permis - 447, rue Daignault - Dérogation mineure

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal de Saint-Michel prennent connaissance d'une demande de dérogation mineure (# 2015-09-0031) pour l'émission d'un permis de lotissement (#L2015-09-115) conformément au règlement d'urbanisme.

CONSIDÉRANT que la présente demande vise le remplacement des lots 3 990 992, 3 990 995 et 3 990 997 par 3 nouveaux lots, dont un nouveau lot vacant, portant le futur numéro de cadastre 5 789 876 dont la superficie sera de 1023,1 mètres carrés.

CONSIDÉRANT:

- les objectifs et les critères d'évaluation du règlement Plan d'implantation et d'intégration architecturale.
- que selon l'article 17 du règlement 186 (lotissement), un lot partiellement desservi doit avoir une largeur minimale de 22 mètres, une profondeur minimale de 30 mètres et une superficie minimale de 1395 mètres carrés
- que la largeur du futur lot vacant sera de 24,99 mètres
- que la profondeur du futur lot vacant sera de 41,05 mètres
- que les futurs lots 5 789 872 et 5 789 875 (respectivement le 447 rue Grégoire et le



No de résolution
ou annotation

1594 rue Robert) respecteront en tout point les normes de lotissement.

- que le conseil municipal a déjà autorisé une demande similaire (Résolution #10-2013/361) pour le lot numéro 5 368 542 ayant une superficie de 1073 mètres carrés et que ce lot se trouve en face du lot en question.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Gaston DULUDE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil approuve la demande de dérogation mineure (#2015-09-0031) et autorise l'émission du permis de lotissement (# L2015-09-115).

ADOPTÉE

2015-10/284

Inscription formation corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise l'inspecteur et l'inspecteur adjoint à s'inscrire à la formation sur l'émission des permis, certificats ou attestation: inventaire des règles à respecter donnée par COMBEQ le 10 novembre 2015.

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2015 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2015-10/285

Autorisation de retrait - Constat numéro 15RM00001

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise le retrait du constat d'infraction numéro 15RM00001 et demande à Me Stéphanie Labelle procureure de faire le nécessaire afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

Rapport d'activités du service - septembre 2015

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activité pour le mois de septembre 2015.

Rapport d'activité du camp de jour été 2015

Le conseil prend acte du dépôt du rapport d'activité du camp de jour été 2015.

2015-10/286

Inscription - Association québécoise du loisir municipal

Sur proposition de **Catherine LEFEBVRE**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice des loisirs à adhérer comme membre de l'Association québécoise du loisir municipal pour l'année 2015-2016.

Que ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2015 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2015-10/287

Inscription au congrès de l'association des camps du Québec

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise la coordonnatrice des loisirs à s'inscrire au congrès de l'association des camps du Québec le 18 novembre 2015 au coût n'excédant pas la somme de 235,00 \$ (taxes exclues);

QUE ce conseil affecte les sommes nécessaires à même les crédits votés pour l'exercice 2015 au fonds des activités de fonctionnement, suivant un certificat de crédits disponibles du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

2015-10/288

Autorisation de signature - Certificat de réception provisoire des travaux - Centre communautaire

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil autorise monsieur Romain TRUDEAU à signer l'acceptation provisoire des travaux du centre communautaire, suivant la recommandation de la firme de J. Dagenais architecte & Associés inc, en date du 24 août 2015.

ADOPTÉE

2015-10/289

Autorisation de signature - présentation d'un projet - Pacte rural - MRC Jardins-de-Napierville (Lien cyclable rue Guérin et chemin du Golf)

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil présente une demande d'aide financière à la MRC des Jardins-de-Napierville, dans le cadre du pacte rural, comme suit:

Pour les enveloppes 2014 et 2015 (16 730,00 \$ et 13 580,00 \$ respectivement) et elles serviront à construire un lien cyclable avec la municipalité de Saint-Rémi.

QUE ce conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à préparer et signer les documents nécessaires pour la présentation du projet au pacte rural.

ADOPTÉE

2015-10/290

Adjudication - acquisition d'une génératrice usagée - Centre communautaire

ATTENDU l'appel d'offre pour l'acquisition d'une génératrice usagée;

ATTENDU que cinq invitations ont été envoyées et que seulement deux soumissionnaires ont soumissionné;

ATTENDU que pour fins d'évaluation, les deux soumissions reçues ne sont pas comparables, autant sur le prix que sur le nombre d'heures d'utilisation et l'année de fabrication mentionné au devis;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil rejette toutes les soumissions et d'annuler l'appel d'offres numéro 2015-AG-05; et d'autoriser le Directeur général et Secrétaire-trésorier à procéder à un nouvel appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'une génératrice usagée;

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2015-10/291

Fête de Saint-Michel - Remise de subventions à des organismes

Sur proposition de **Normand BOYER**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE ce conseil accorde une subvention s'élevant à 1 000,00 \$ pour chacun des organismes suivants, à savoir;

- Fabrique Saint-Michel-Archange;
- Club optimiste de Saint-Michel;
- Les Chouettes;
- Club de l'Âge d'Or de Saint-Michel;
- Cercle des fermières de Saint-Michel;
- Association des pompiers de Saint-Michel

ADOPTÉE

POUR INFORMATION

Activités - Halloween 2015 / Samedi 31 octobre 2015

Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités

PÉRIODE DE QUESTIONS (maximum 30 minutes)

Le Maire reçoit les questions des citoyens.

2015-10/292

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de **Sylvain LEMIEUX**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QU'à 20h45, de lever la séance.

Jean-Guy HAMELIN, Maire

Daniel PRINCE, Directeur général &
Secrétaire-trésorier